

Jeux d'argent et de hasard en ligne

n° 1860

AMENDEMENT

Présenté par Gérard CHARASSE, Chantal BERTHELOT, Paul GIACOBBI, Annick GIRARDIN, Joël GIRAUD, Albert LIKUVALU, Jeanny MARC, Dominique ORLIAC, Sylvia PINEL, Chantal ROBIN-RODRIGO

Article 1er

Au huitième alinéa de cet article, après les mots « membres du Parlement », insérer les mots « , nommés de façon à assurer une représentation pluraliste, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de préciser que les nominations de l'Assemblée nationale et du Sénat au nouveau « comité consultatif des jeux » s'efforcent d'assurer une représentation pluraliste des partis, des groupes parlementaires – dont les groupes d'opposition ou minoritaires – ainsi que des députés n'appartenant à aucun groupe.

Dans un domaine comme celui-ci qui traverse les clivages politiques et concerne directement la santé et la sécurité de nos concitoyens, il serait profondément anormal que les nominations à ce comité consultatif répondent, même de façon partielle, à une logique partisane ou de fait majoritaire.